

## Les pompiers, enfants gâtés de la République

LES POMPIERS sont-ils sur le point d'obtenir une amélioration de leur super-statut ? Depuis quelques semaines, la question taraude bon nombre de présidents des conseils généraux, de droite comme de gauche. Par les effets de la décentralisation, les patrons des départements sont, depuis 2001, les employeurs des quelque 37 000 pompiers professionnels français. Alors que la facture des services de secours et d'incendie s'envole - 4,6 milliards d'euros en 2006, en hausse de près de 60 % depuis cinq ans -, ils n'arrivent plus à satisfaire les revendications des soldats du feu.

« Nous avons accepté d'accorder jusqu'à 20 points d'augmentation sur la grille de la fonction publique à des agents de catégorie C, soupire Claudie Lebreton, présidente socialiste de l'Association des départements de France, *Parallèlement, nous nous sommes engagés à ouvrir des négociations sur l'octroi de nouvelles primes et la fin de carrière. Cela représenterait une enveloppe entre 50 et 60 millions d'euros. On ne peut pas décemment faire plus.* » Ce n'est pas l'avis des syndicats de pompiers, qui ont claqué la porte du ministre délégué aux Collectivités territoriales, Brice Hortefeux, la semaine dernière, et appellent aujourd'hui à manifester à Paris pour faire plier le gouvernement.

L'enjeu est politiquement sensible. Brice Hortefeux le sait, qui a quitté deux fois le conseil national de l'UMP jeudi dernier pour essayer de relancer les discussions. En vain, les représentants syndicaux lui posant un lapin à chaque reprise. « Depuis qu'il est au ministère de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy n'a jamais manqué de vanter les mérites des hommes du feu, raconte un proche du ministre, *il a bien conscience qu'ils sont dans chaque village d'importants médiateurs d'opinion. Ce n'est pas le moment de dilapider ce capital de sympathie.* » Le projet de loi sur la prévention de la délinquance va même criminaliser les agressions de pompiers. Mais le gouvernement et les départements pourront difficilement aller plus loin, sauf à enflammer les autres catégories de fonctionnaires, nettement moins bien loties.

Certes, le métier est dangereux, les sapeurs pompiers ont déploré 11 décès en service en 2006 et 19 en 2005. Les rythmes de travail sont contraignants, avec des gardes de 24 heures, qui s'enchaînent indifféremment les week-ends et jours fériés.

### **Retraite : 25 ans de cotisation comptent pour 30**

Mais au fil des ans, la profession a acquis des compensations substantielles. Une prime de feu représentant 19 % de la rémunération est accordée à chacun, quelle que soit sa fonction. Ce bonus est pris en compte dans le calcul des annuités ouvrant droit à la retraite. Tous les cinq ans, les pompiers engrangent une année de cotisations. Résultat : vingt-cinq années travaillées comptent pour trente.

Puis, la loi de 2004 sur la sécurité civile accorde à ceux qui en manifestent le besoin un congé pour raisons opérationnelles à partir de 50 ans. Les pompiers qui ne peuvent plus assumer les fonctions les plus

physiques peuvent être affectés à des tâches plus administratives tout en conservant leur statut et leurs avantages.

Enfin, les pompiers professionnels ont le droit de travailler comme pompiers volontaires lorsqu'ils ont terminé leur semaine de fonctionnaire. *« Certains mettent à profit ce temps pour leur village, explique un ancien pompier, avant tout par esprit de service public. Mais d'autres considèrent qu'il s'agit d'un second boulot. À raison de 10 euros en moyenne l'heure de vacation non imposable, ils perçoivent ainsi jusqu'à la valeur d'un smic par mois qui s'ajoute à leur traitement. »*

À Lyon, pour lutter contre les dérives, le cumul des deux statuts est désormais sévèrement encadré. *« Ce sont les employeurs qui obligent souvent les pompiers à accepter le volontariat au moment où ils intègrent la caserne, proteste Bruno Lebel de la CGT, les jeunes n'osent pas refuser. Les départements ont ainsi des volontaires aguerris sans payer les charges. »* Le syndicat s'est officiellement prononcé contre ce double statut au profit de vraies créations d'emplois sans toutefois en faire un cheval de bataille... de peur d'être impopulaire parmi ses adhérents.

Reste la délicate question du temps de travail. Dans la plupart des départements, les pompiers doivent acquitter entre 90 et 115 vacations de 24 heures par an. Une organisation contraignante dans certains quartiers où les sollicitations sont nombreuses, mais qui se révèle avantageuses dans beaucoup de casernes. Les statistiques montrent en effet que 70 % des interventions sont concentrées sur 50 % du temps de présence et que l'activité se déroule majoritairement entre 7 heures et 20 heures. Ce qui fait dire aux plus critiques, comme le député UMP Georges Ginesta, auteur d'un rapport sur les pompiers, que certains ont *« plus de 200 jours de congé par an »*.

Près d'un quart des conseils généraux a d'ailleurs revu le système. *« Nous avons imposé les gardes de 12 heures, raconte le colonel Delaigue, responsable des 1 743 pompiers du Rhône, cela n'a pas été facile à mettre en place, car la garde de 24 heures est une affaire culturelle, mais ce nouvel emploi du temps correspond davantage à nos besoins. »*

Les changements sont d'autant plus difficiles à accepter qu'ils révèlent une réalité dérangeante : les pompiers effectuent majoritairement du « secours à la personne » (70 % des interventions). Les incendies ne représentent plus que 10 % de l'activité. *« Il y a vingt ans, la lutte contre le feu, la mission la plus noble, occupait un tiers du temps des pompiers »,* regrette un vieux briscard. *« Ils s'identifient tous à leurs collègues new-yorkais alors qu'aujourd'hui, leur quotidien, c'est le caillassage dans les cités ou le ramassage des ivrognes sur la voie publique. »*

En se battant pour des intérêts qui apparaissent de plus en plus catégoriels, les pompiers risquent de perdre ce qui reste intact dans le métier : la sympathie indéfectible de la population. D'autant que les dernières manifestations ont été émaillées d'incidents violents.